



Formulaire à retourner avant le 31/03/2022 en mairie

- ▶ par courriel à mairie@biesheim.fr
- ▶ par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie, 13 grand rue

Aide aux jeunes pour le transport année scolaire 2021/2022

Conditions d'éligibilité et montant de l'aide	Jeune fréquentant un établissement	
	DU territoire de Colmar Agglomération	HORS territoire de Colmar Agglomération
LYCEEN hors contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation	55 €	75 €
ETUDIANT de 25 ans au plus au 31/12/2021	85 €	115 €

Je soussigné(e) né(e) le /..... /.....

Adresse à BIESHEIM

certifie :

- être scolarisé(e) dans l'établissement classe
- être éligible à l'aide aux jeunes pour le transport

Nom-prénom du représentant légal si mineur(e)

Adresse mail du jeune ou du représentant légal @

Pièces justificatives à joindre impérativement :

- Certificat de scolarité 2021/2022
- Relevé d'identité bancaire ou postal

À Biesheim, le/...../.....

Signature du jeune ou du représentant légal